



Atradius Tourisme

Atradius Tourisme répond à l'obligation légale pour les acteurs du secteur du tourisme exerçant des activités liées à la réservation et l'organisation de voyages de fournir à l'organisme ATOUT France, une garantie financière conformément à l'article L.211 – 1 du Code du Tourisme.

Leader privé du cautionnement sur le marché européen, Atradius est le partenaire naturel des Agences de Voyages, tours opérateurs, voyagistes et autres acteurs pour accompagner et sécuriser leur développement.

Une obligation légale pour exercer

Tous les opérateurs de voyages doivent, pour pouvoir exercer leur activité dans le secteur du tourisme, faire une demande d'immatriculation auprès de l'organisme ATOUT FRANCE, qui vérifiera au préalable :

- **Votre attestation de Garantie financière légale**
- Votre assurance de Responsabilité civile Professionnelle
- Votre aptitude professionnelle

La garantie financière délivrée par un garant est donc un prérequis pour exercer votre activité.

Trésorerie intacte

Cette garantie financière couvre:

- Les frais de remboursements aux voyageurs, des sommes correspondant au prix du séjour en cas d'annulation avant le départ,
- Les frais de rapatriement éventuels en cas de défaillance de l'opérateur de voyage et le remboursement des sommes reçues par l'opérateur de voyage au titre des engagements qu'il a contractés à l'égard de sa clientèle.

La garantie financière est spécialement affectée au remboursement en principal des fonds reçus par l'opérateur de voyages au titre des engagements qu'il a contractés à l'égard de sa clientèle ou de ses membres pour des prestations en cours ou à servir et permet d'assurer, notamment en cas de cessation de paiements ayant entraîné un dépôt de bilan, le rapatriement des voyageurs.

Calculer le montant de votre garantie financière

C'est l'opérateur de voyages qui doit calculer lui-même, chaque année, le montant de sa garantie financière, en fonction du volume d'activité de l'année (N-1) et selon les produits vendus:

- Le montant de la garantie financière est égal au cumul, arrondi à la centaine d'euros supérieure, des sommes correspondant aux pourcentages du volume d'affaires :
 - Voyage à forfait vendu directement au consommateur final ou par l'intermédiaire d'un bon (bon mentionné en page 5); 20% depuis la réglementation parue le 29/10/2014.

- Autres prestations relevant de l'article L. 211-1 du code du tourisme vendues au consommateur final (toutes prestations à l'exception de celles mentionnées aux a et c de cet article): 6% depuis la réglementation parue le 29/10/2014.
- Titres de transports (hors forfaits): 0%.
- Le montant minimum de la garantie financière ne peut être inférieur à 200 000 euros, suite à la nouvelle réglementation, et hors certaines exceptions.

Solidité financière

Atradius est le numéro 2 de l'assurance-crédit au monde, un leader du cautionnement en Europe, et le 1er garant non bancaire en France.

Solide financièrement, Atradius est soumis aux différentes règles de contrôle prudentiel, et vous offre ainsi une garantie de pérennité.

Gestion du risque

Votre dossier fera l'objet d'un examen attentif et personnalisé par nos spécialistes, tant en ce qui concerne les éléments financiers que la qualité de gestion de votre entreprise.

La délivrance d'un cautionnement personnel des dirigeants pour l'obtention de la garantie financière par Atradius n'est pas la règle. Le cas échéant, nous évaluerons ensemble comment solidifier votre dossier afin de vous prémunir, ainsi que les consommateurs, d'une défaillance.

En étant garantie par Atradius, votre société n'est en aucun cas solidaire financièrement d'autres acteurs du secteur.

Une démarche simple et rapide

Pour vous mettre en conformité avec la réglementation, il vous suffit de:

- Calculer le montant de votre garantie financière.
- Faire une demande de garantie financière auprès d'Atradius, accompagnée du calcul précité.
- Transmettre à Atradius, chaque année, votre déclaration de garantie financière, que vous aurez recalculée selon l'évolution de votre activité.
- Envoyer chaque année à ATOUT France, votre attestation de garantie financière délivrée par Atradius.

Atradius Tourisme c'est :

+ de solidité: un acteur pérenne de référence du métier de la caution

+ de flexibilité: une approche et un accompagnement individualisés de votre dossier

+ d'indépendance: absence de solidarité entre les clients d'Atradius Tourisme .

Notre équipe commerciale est à votre service, n'hésitez pas à nous contacter au: **01 41 05 84 08** ou par mail:

CommercialDeveloppementCaution@atradius.com

N'attendez plus pour vous mettre en conformité avec la loi

Adressez votre demande de garantie financière

Atradius Crédito y Caución S.A.
de Seguros y Reaseguros

159 rue Anatole France
CS50118

92596 Levallois Perret Cedex
Tel : +33 (1) 41 05 84 84
info.fr@atradius.com
www.atradius.fr